



## LE VOTE DU PUBLIC : REGLEMENT

Mon premier livre est une opération du Conseil Départemental de la Creuse, pilotée par la Bibliothèque départementale. Chaque année, Mon premier livre permet d'offrir un livre à chaque bébé, né ou adopté en Creuse. Cette opération reçoit le label Premières Pages et l'aide du Ministère de la Culture pour sa réalisation. Dès cette année, le livre sera choisi par un vote du public, dans douze bibliothèques du département. Le livre lauréat sera distribué aux enfants nés ou adoptés en 2018 en Creuse.

### Modalités du vote

#### Article 1

Le vote se déroule du 19 mars au 14 avril, dans douze bibliothèques du Département. Le matériel (bulletins et urne) est disponible pour le

vote des personnes fréquentant la bibliothèque pour qu'ils puissent voter, aux heures d'ouverture habituelles de celle-ci.

## **Article 2**

Peut voter toute personne, enfant ou adulte s'étant rendu sur le lieu de vote, qu'il soit ou non adhérent de cette bibliothèque. Il n'est pas nécessaire d'établir de listes d'émargement des votants.

## **Article 3**

Les votants doivent pouvoir avoir accès aux trois livres candidats, et les avoir consultés pour donner leur voix.

## **Article 4**

A la fin de la période de vote, et ce à compter du 16 avril, les urnes devront être retournées pleines à la Bibliothèque départementale, pour le dépouillement.

## **Article 5**

A l'issue du dépouillement, le résultat sera proclamé. La Bibliothèque départementale informera chaque lieu de vote et plus largement le public du titre retenu en tant que lauréat 2018.